

+

**Homélie pour le 21<sup>e</sup> dimanche de l'année B, en l'abbaye Saint-Michel de Kergonan,  
le 23 août 2009**

Lectures :

Josué 24, 1-2a. 15-17. 18b

Éphésiens 5, 21-32

Jean 6, 60-70

La liberté chrétienne : se laisser « agir » par la vie éternelle

Ma Révérende Mère,  
Chères sœurs,  
Chers frères et sœurs,

« À partir de ce moment, beaucoup de ses disciples s'en allèrent et cessèrent de marcher avec lui ». L'Évangile de ce jour met ainsi en scène des défections de disciples du Christ. Désormais, ce ne sont plus seulement les juifs qui sont réticents au sujet du message de Jésus sur le pain de vie, mais les proches mêmes du Seigneur : des disciples. Jésus ne retient personne cependant. Il laisse chacun libre de le suivre. Il veut même ses plus proches amis vraiment libres par rapport à lui. Il demande ainsi aux douze apôtres : « Voulez-vous partir vous aussi ? ». Pierre alors s'exclame, dans un sursaut de fidélité : « Seigneur, vers qui pourrions-nous aller ? Tu as les paroles de la vie éternelle. Quant à nous, nous croyons et nous savons que tu es le Saint, le Saint de Dieu ».

Une telle protestation de foi trouve des préfigurations dans l'Ancien Testament, comme nous l'entendions dans la première lecture. Ainsi Josué lui aussi laisse libres les israélites : « S'il ne vous plaît pas de servir le Seigneur, choisissez aujourd'hui qui vous voulez servir » leur dit-il. Et eux de répondre : « Nous aussi, nous voulons servir le Seigneur, c'est lui notre Dieu ».

La religion, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament, est donc affaire de liberté. Il s'agit de répondre librement « oui » ou « non » à un message de salut. Certains adhèrent, d'autres non. C'est justement le propre d'une religion de laisser l'homme libre. Les sectes au contraire, cherchent, par diverses manipulations, à se jouer de la liberté des gens. Ce qui est vrai de la religion en général, l'est aussi d'une communauté monastique en particulier. C'est librement que l'on devient moine. Saint Benoît, fondateur des bénédictins et bénédictines au 6<sup>e</sup> siècle, rapporte ainsi dans sa *Règle* les paroles que le supérieur doit dire au frère qui désire s'agrèger à la communauté : « Voici la loi sous laquelle tu veux militer. Si tu peux l'observer, entre ; sinon, tu es libre de te retirer » (RB 58, 10). Dieu en effet nous a créés libres, et il respecte infiniment notre liberté. Celle-ci est aussi au cœur du mariage chrétien, dont nous avons entendu parler dans la deuxième lecture. C'est d'ailleurs la responsabilité du ministre de ce sacrement de s'assurer, avant de recevoir l'échange des consentements, que les futurs époux sont bien libres et agissent sans contrainte.

Le problème, c'est que notre liberté est fluctuante ; elle est fragile. Un jour, c'est « oui », et l'autre c'est « non ». Un jour je veux être fidèle à Dieu, à mon conjoint, à mes frères et sœurs, et l'autre jour cela change, je ne veux plus suivre. L'attitude du peuple d'Israël dans l'Ancien Testament est assez typique à cet égard. Ainsi les israélites viennent-ils à peine de promettre à Josué leur fidélité au Seigneur qu'ils l'oublient. « Les fils d'Israël firent ce qui est mal aux yeux du Seigneur ; ils servirent d'autres dieux » (Jg 2, 11 ; 3, 7 ; 3, 12 ; 4, 1) entend-on en effet comme un refrain dans tout le début du *livre de Juges* qui suit notre épisode. Après la fidélité, vient l'infidélité.

Notre liberté a donc besoin d'être orientée, aidée. Cependant la solution d'une soumission volontaire, voire volontariste, à une institution, à une autorité supérieure pourrait constituer une fausse

piste dans la recherche d'un guide pour notre liberté. Ainsi par exemple, la règle de la soumission de l'épouse à son époux que nous rappelait la deuxième lecture n'est pas à comprendre comme un cadre rigide, un carcan, une convention qui forcerait notre liberté à être constante malgré elle. Pie XI, dès 1930, commentait ainsi cette règle dans son encyclique sur le mariage : « Si, en effet, le mari est la tête, la femme est le cœur, et, de même que le premier possède la primauté du gouvernement, celle-ci peut et doit revendiquer comme sienne la primauté de l'amour. Au surplus, la soumission de la femme à son mari peut varier de degré, elle peut varier dans ses modalités, suivant les conditions diverses des personnes, des lieux et des temps ; bien plus, si le mari manque à son devoir, il appartient à la femme de le suppléer dans la direction de la famille » (*Casti connubii*, nn. 27-28). Voilà donc qui fragilise en quelque sorte à nouveau notre liberté. Il est bon parfois de réaliser que la famille est fragile, la communauté est fragile, l'Église est fragile !

Notre liberté a besoin d'une motivation beaucoup plus profonde qu'un cadre extérieur, qu'une autorité volontaire, pour être orientée vers le bien, guidée vers le « oui ». Ainsi Pierre ne s'est pas soumis de manière forcée, volontariste à Jésus ; il ne lui a pas dit « C'est toi qui commandes, c'est toi le patron, je m'écrase », mais il a déclaré : « Tu as les paroles de la vie éternelle ». Cette déclaration libre de Pierre semble être comme un jaillissement spontané qui a sa source dans ce que Jésus vient de dire : « Personne ne peut venir à moi si cela ne lui est pas donné par le Père ». Notre liberté est donc guidée plus fondamentalement par un don de Dieu. C'est Dieu qui en nous, meut notre liberté vers le « oui », vers le bien, vers l'adhésion au message de salut.

Il en va de même pour le mariage. Celui-ci n'est pas seulement un contrat volontairement passé entre un homme et une femme. Saint Paul nous dit en effet qu'il s'appuie sur une réalité bien plus profonde : l'union du Christ et de l'Église. « Ce mystère est grand : je le dis en pensant au Christ et à l'Église » déclare-t-il. Donc dans le mariage aussi il y a un don qui précède en quelque sorte notre liberté : c'est l'amour réciproque entre le Christ et l'Église.

Ainsi, le perfectionnement de notre liberté, l'accueil toujours plus libre du message du salut nécessite que nous nous ouvrons à une action divine, à une efficacité de la grâce qui dépasse notre liberté, qui la précède. En effet quand Pierre dit à Jésus : « Tu as les paroles de la vie éternelle. », cela ne signifie pas seulement que le Christ prononce un message qui nous promet la vie éternelle, dans le style : « Rejoignez les rangs de l'Église et vous aurez la vie éternelle ». Les paroles de Jésus non seulement promettent la vie éternelle, mais elles la communiquent. Elles opèrent efficacement la vie éternelle, aujourd'hui, maintenant, au milieu de nous. Elles sont source de vie éternelle en elles-mêmes.

Ainsi quand le prêtre, en vertu de son ordination, prononcera tout à l'heure la parole du Christ « Ceci est mon corps, ceci est mon sang » sur le pain et le vin, celle-ci opérera efficacement leur changement en corps et sang du Christ (cf. saint Irénée, *Adversus Haereses*, V, 2, 3). Il en va de même du sacrement du mariage. Quand les mariés prononcent chacun leur tour les paroles du consentement – « Je te reçois comme époux / épouse, et je me donne à toi pour t'aimer fidèlement tout au long de notre vie » il y a plus qu'un engagement subjectif, une promesse de deux volontés humaines concordantes, un contrat. Ces paroles de consentement sont aussi et d'abord les paroles du Christ et de l'Église. Elles leur appartiennent en premier. Elles ont leur efficacité sacramentelle, divine, en elles-mêmes. Ce sont des paroles sacrées. Désormais, c'est l'amour du Christ et de l'Église qui agit dans l'amour des conjoints. Ces paroles sacramentelles du consentement transforment, perfectionnent l'amour humain en amour divin, un peu à la façon dont le prêtre transforme les espèces eucharistiques par la parole du Christ. Au fond il y a quelque chose de profondément eucharistique dans le mariage. Contempler l'Eucharistie, c'est contempler aussi le mariage. L'unité des conjoints – « tous deux ne feront plus qu'un » nous a dit saint Paul à la suite de la Genèse – c'est d'abord l'unité de l'Eucharistie, bien avant tous nos rêves d'harmonie conjugale.

Pour un chrétien, pour un catholique, c'est là que se situe la liberté fondamentale. Nous dramatisons parfois notre liberté, nous l'exagérons : « Pour ou contre ce message de salut ? Pour ou contre mon conjoint ? » Nous reprenons parfois à notre compte ces paroles grandiloquentes entendues

ce matin : « Ce qu'il dit là est intolérable, on ne peut pas continuer à l'écouter ». En fait, notre véritable liberté chrétienne ne se situe pas au niveau du débat d'idées, d'une valse d'impressions passagères ; elle s'exerce plus bas, plus en profondeur. Laissons les mouvements de surface de notre sensibilité fluctuer entre le « oui » et le « non ». Cela peut durer encore longtemps. Mais au fond de notre cœur, il y a cette voix qui murmure : « Vas-tu consentir à me laisser agir dans ta vie ? Vas-tu accepter de te laisser faire par l'opération puissante de ma Parole, de mes sacrements, qui est la vie éternelle aujourd'hui commencée ? Est-ce que tu me fais confiance pour réaliser mon dessein d'amour en toi ? » Sachons reposer notre liberté dans l'action efficace de Dieu qui est première. Alors tout peut s'éclairer de la présence de Dieu, même les grands choix de l'existence, les grandes actions. La fidélité jusqu'à l'héroïsme devient possible.

Une petite fille a bien compris cela. Élisabeth est un peu de la maison ; c'est son aïeul l'architecte qui a construit la grande bâtisse où nous sommes. C'était une petite fille ordinaire, joyeuse et aimante comme le sont habituellement les enfants. Elle voulait être à la fois maman et religieuse ! Elle a franchi les étapes que nous venons de décrire en un parcours accéléré. Douée d'une nature autoritaire, elle aurait facilement cédé à la tentation de soumettre la liberté des autres à sa volonté. Mais déjà la grâce s'employait à l'assouplir. En même temps que la grâce, c'est l'épreuve qui est arrivée. À l'automne 2007, on découvre à Élisabeth une tumeur cancéreuse. Elle vient d'avoir six ans. Les soins s'organisent ; Élisabeth se soumet avec courage à des traitements astreignants au centre hospitalier de Villejuif. Le 11 février apporte, avec la nouvelle d'un IRM positif, de beaux espoirs de guérison. Puis, c'est la rechute et la reprise inexorable de la maladie. Le mal augmente, mais l'âme d'Élisabeth grandit, s'épanouit, fortifiée notamment par les sacrements : première communion, premières confessions, et bientôt la confirmation. La Parole de Dieu façonne aussi son âme. Elle se met à réciter quotidiennement le psaume 90, « Mon abri, c'est Dieu ». Dernier espoir de guérison : « Lourdes ! dit Élisabeth, je veux aller à Lourdes pour guérir ! » Ses parents hésitent puis répondent à son désir. C'est quitte ou double, pensent-ils. Si Élisabeth guérit, tant mieux, mais sinon ne risque-t-on pas de penser, comme les disciples déçus de l'Évangile d'aujourd'hui : « Ce que l'Église dit là est intolérable, on ne peut pas continuer à l'écouter ! » En tout cas voilà toute la famille à Lourdes pour la Pentecôte 2008. Élisabeth sort de la piscine des malades. Elle prononce alors cette parole spontanée, comparable à celle que Pierre adresse à Jésus aujourd'hui, et surgissant des profondeurs de son être : « Je ne demande rien à la Sainte Vierge ; je me laisse faire ». Un mois plus tard, le 10 juin, Élisabeth s'endormait dans la paix ; l'Époux divin venait la chercher. Les noces étaient consommées.

Avec Élisabeth et à son exemple, rentrons en nous-mêmes ce matin, frères et sœurs. Prenons toujours plus conscience que notre liberté se joue d'abord dans un tout petit acte de foi, de consentement à laisser faire Dieu, à laisser la vie éternelle agir dans notre existence. Amen.